



EXTRAIT DU REGISTRE DES CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE TRULLAS

Envoyé en préfecture le 14/03/2025

Reçu en préfecture le 14/03/2025

Publié le

ID : 066-216602177-20250310-DELIB42025-DE

Berger
Levrault

SEANCE DU 10 MARS 2025

Nombre de membres afférents au conseil : 19

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 15 + 2 pouvoirs

Date de la convocation : 05/03/2025

Date d'affichage : 05/03/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix mars, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur ATTARD Rémy, Maire.

Présents : ATTARD Rémy, ALBERT Jeannine, BOUSQUET Jérôme, BRETEAU Philippe, CAZALS Jean-François, CORBACHO Laurent, DUFOUR Laurence, FERNANDEZ Pierre, GERBAUD Grégory, HITA José, MIR Laure, RIBES Chrystelle, ROZIE Jean-Michel, SALVADOR Julien, VIDAL Mélanie.

Absents : BOUDON Matthieu, JULIAN Vanessa.

Procurations : Mme BAJ-FRELIN Véronique à Mme ALBERT Jeannine, Mme MONTROYA Cécile à M. GERBAUD Grégory.

Secrétaire de séance : Mme DUFOUR Laurence a été nommée secrétaire de séance.

DELIBERATION N°4/2025 : TRAVAUX DE RENOVATION ENERGETIQUE DE LA SALLE MULTIFONCTIONNELLE MARCEL MALAFOSSE (TRANCHE 1 ET 2) – DEMANDE D'UN FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES ASPRES

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la délibération n° 51/2023 du 14 décembre 2023 par laquelle le conseil municipal avait sollicité auprès de la Communauté de Communes des Aspres un fonds de concours pour les travaux de rénovation énergétique de la salle multifonctionnelle Marcel Malafosse.

Il explique ensuite que depuis cette date, le projet a évolué suite aux études réalisées par le maître d'œuvre et que des travaux supplémentaires sont prévus dont notamment l'aménagement intérieur de la salle avec la réalisation d'un local traiteur et des locaux de rangement ainsi que des travaux d'embellissement.

Le plan de financement prévisionnel s'en trouve modifié en conséquence et il convient de formuler une nouvelle demande d'aide financière auprès de la Communauté de Communes des Aspres sur la base d'un nouveau plan de financement.

Monsieur le Maire précise également que, depuis la date de la demande initiale, des subventions ont été notifiées à la commune : une subvention de 100 000 € au titre de la DSIL 2024 et une subvention de 80 000 € au titre du Fonds Vert 2024.

Le plan de financement proposé à l'appui de la demande est le suivant :

DEPENSES		RECETTES		
Poste	Montant H.T.	Financier	Montant	
Maîtrise d'œuvre	91 733.00 €	ETAT DSIL 2024 – tranche 1 (subvention notifiée)	100 000.00 €	8.92%
Contrôle technique	4 600.00 €	ETAT DETR 2025 – tranche (en cours d'instruction)	60 618.00 €	5.41%
Coordination de sécurité et protection de la santé	2 720.00 €	ETAT Fonds Vert 2024 (subvention notifiée)	80 000.00 €	7.14%
Démolition- Gros œuvre- Enduits de façade	70 350.00 €	Région Dispositif rénovation énergétique des bâtiments publics (en cours d'instruction – montant plafond demandé)	50 000.00 €	4.46%
Bardage - Serrurerie	285 000.00 €	Région Dispositif soutien aux équipements structurants bourgs-centres Occitanie (en cours d'instruction)	168 052.00 €	15 %
Menuiseries extérieures alu	53 500.00 €	ADES Tranche 1 et tranche 2 (en cours d'instruction)	168 052.00 €	15 %
Menuiseries intérieures bois	64 570.00 €			
Cloisons doublages faux plafonds traitement acoustique	240 000.00 €	Fonds de concours Communauté de Communes des Aspres	246 814.00 €	22.03%
Chape – Revêtement de sols durs - faïences	13 000.00 €	Autofinancement Emprunt	246 814.00 €	22.03%
Peinture – Nettoyage	49 490.00 €			
Plomberie – Chauffage Ventilation	131 500.00 €			
Electricité – CFO / CFA	61 125.00 €			
Equipement local traiteur	15 686.00 €			
Réfection parking (travaux et maîtrise d'œuvre)	37 076.00 €			
TOTAL	1 120 350.00 €		1 120 350.00 €	100%

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré valablement, présents et représentés :

Envoyé en préfecture le 14/03/2025

Reçu en préfecture le 14/03/2025

Publié le

ID : 066-216602177-20250310-DELIB42025-DE

à l'unanimité des membres

Berger
Levrault

- **ADOPTÉ** l'opération et les modalités de financement,
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel,
- **CHARGE** Monsieur le Maire de déposer une demande de subvention à la Communauté de Communes des Aspres au titre des fonds de concours accordés aux communes membres de la Communauté,
- **S'ENGAGE** à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette opération et notamment la demande de subvention à Monsieur le Président de la Communauté de Communes des Aspres.

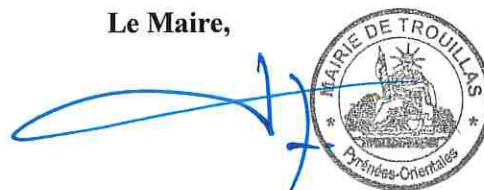
AINSI FAIT ET DELIBERE A TROUILLAS, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS – POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

La secrétaire de séance,



Laurence DUFOUR

Le Maire,



Rémy ATTARD

Acte rendu exécutoire après :

- Dépôt en Préfecture le : 14/03/2025
- Affichage le : 14/03/2025
- Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant son auteur dans les deux mois à compter de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans les deux mois à compter de sa publication ou à compter de la notification de la décision par laquelle l'administration rejette le recours gracieux (le silence de l'administration pendant 2 mois valant décision de rejet).

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible par le site internet www.telerecours.fr